



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 10 février 2004 à 17 h 15 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

**CE-2004-177\* AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 29 000 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation, en vertu des règlements numéros :

**Ex-Ville d'Aylmer**

367-87, 368-87, 371-87, 375-87, 399-87, 402-87, 404-87, 407-87, 481-90, 622-91, 633-92, 646-92, 653-92, 657-92, 660-92, 663-93, 664-93, 674-93, 737-96, 748-97, 750-97, 752-97, 753-97, 756-98, 757-98, 758-98, 760-98, 761-98, 762-98, 763-98, 766-98, 793-2001 et 796-2001

**Ex-Ville de Gatineau**

610-90, 652-91, 655-91, 665-91, 717-92, 749-92, 754-92, 773-93, 775-93, 776-93, 777-93, 784-93, 834-94, 872-95, 925-96, 934-96, 949-97, 951-97, 963-97, 967-97, 970-97, 975-97, 984-98, 1043-2001 et 1054-2001

**Ex-Ville de Hull**

975, 1983, 1990, 2028, 2037, 2323, 2332, 2352, 2353, 2356, 2363, 2365, 2738 et 2760

**Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais**

3, 5, 28, 276, 316, 398, 427, 431, 435, 456, 488, 559, 588, 589, 637, 684, 690 et 691

**Nouvelle Ville de Gatineau**

46-2002, 104-2003, 122-2003, 136-2003, 139-2003 et 190-2003

**CONSIDÉRANT** l'offre décrite ci-dessous présentée par l'agence sous la gérance de la Financière Banque Nationale inc. pour une émission d'obligations de 29 000 000 \$ :

<b>ESCOMPTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>LOYER</b>
98,429925	2 805 000 \$	2.15 %	2005	4.3812 %
	2 924 000 \$	2.20 %	2006	
	2 845 000 \$	2.75 %	2007	
	2 966 000 \$	3.15 %	2008	
	3 092 000 \$	3.60 %	2009	
	1 935 000 \$	3.90 %	2010	
	2 017 000 \$	4.15 %	2011	
	1 592 000 \$	4.35 %	2012	
	1 659 000 \$	4.55 %	2013	
	7 165 000 \$	4.65 %	2014	

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit, à savoir :

1. Demander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale inc. les obligations au montant de 29 000 000 \$ datées du 3 mars 2004, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée;
2. Demander d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
3. Demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 29 000 000 \$;
4. Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil ce qui suit :

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisée à agir comme agent financier authentification, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée;
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-178\*

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2004 - ORGANISMES OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 773 940 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 14 janvier 2004, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport (annexe A) de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une enveloppe totale de 773 940 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalités de paiement à être soumis par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Ces montants sont versés à titre de subvention pour l'année 2004 et représentent un montant total de 664 103 \$.

De plus, un montant de 25 000 \$ a été identifié et permettra de poursuivre les démarches entreprises en 2003 dans le cadre de la consultation auprès de la population gatinoise, plus précisément auprès des organismes du milieu dans le but de l'élaboration d'une politique de loisirs, de sports et de vie communautaire. Toute autre subvention à verser en cours d'année à même le solde de la présente enveloppe, qui est de l'ordre de 84 837 \$, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	394 011 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions
71020-971	270 092 \$	Soutien aux organismes sportifs contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71020-971	9 248 \$		Soutien aux organismes sportifs // contributions
71030-971		9 248 \$	Soutien aux organismes communautaires // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-179\*

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 14 janvier 2004, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine intitulé « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2004 » (Annexe A) recommandant des subventions totalisant 183 112 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalité de paiement des subventions aux organismes culturels » (Annexe B).

De plus, la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes au nom de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71518-972	400 \$	Événements interculturels subventions
72137-972	1 000 \$	Festival des films subventions
72110-438	1 125 \$	Soutien aux organismes culturels techniciens de scène
72110-321	3 545 \$	Soutien aux organismes culturels timbres-poste
72110-551	965 \$	Soutien aux organismes culturels photo/fax/imprimante
72110-972	181 712 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71518-419	400 \$		Événements interculturels // autres prof./adm.
72011-999	27 047 \$		Politique culturelle // autres
71518-972		400 \$	Événements interculturels // subventions
72137-972		1 000 \$	Festival des films // subventions
72110-438		1 125 \$	Soutien aux organismes culturels // techniciens de scène
72110-321		3 045 \$	Soutien aux organismes culturels // timbres-poste
72110-551		815 \$	Soutien aux organismes culturels // photo/fax/imprimante
72110-972		21 062 \$	Soutien aux organismes culturels // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 février 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

\*\*\*

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

**CE-2004-180\* TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE - 1 250 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a demandé, par sa résolution numéro CE-2003-1603, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, l'application de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à la Ville de Gatineau d'octroyer tous les contrats nécessaires à la réalisation de la construction de la phase I de l'édifice Connor, sans l'application des règles d'adjudication des contrats et de donner toutes les autorisations nécessaires pour le bon fonctionnement du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de la phase 1 du projet de réfection de l'édifice Connor, suite à la prise en charge des travaux par la Ville, entraîne des coûts supplémentaires considérés comme recouvrables;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'autoriser un montant supplémentaire de 1 250 000 \$ pour compléter le projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même le financement comptant du plan triennal d'immobilisations 2004, la somme de 1 250 000 \$ pour défrayer les coûts supplémentaires anticipés dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection de l'édifice Connor.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	1 250 000 \$		Immobilisations payées comptant // autres
03-10110		1 250 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.// autres

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MADAME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléant et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif